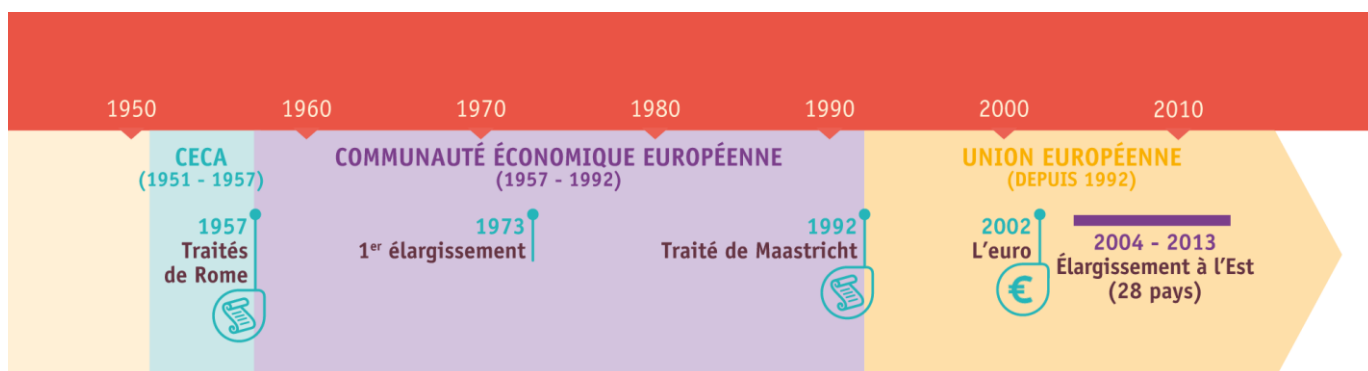


Chapitre 7 : La construction européenne / Leçon

Problématique : Quels sont les étapes et les enjeux de la construction européenne ?

Plan du cours	Mots clés
I- Les objectifs économiques de la construction européenne 1. La naissance de la CECA 2. De la CECA (1951) à la CEE (1957) 3. La naissance de l'Union européenne II- La démocratie, au fondement de la construction européenne. 1. L'affirmation de la démocratie 2. Le Parlement européen : une institution démocratique	OECE Plan Marshall Marché commun CECA CEE Intégration économique Elargissement Approfondissement Union européenne (UE)

Repères temporels et spatiaux :



Source : le livre scolaire

Document : les Etats membres de l'Union européenne



Source : Toute l'Europe

En 1945, le continent européen a été ravagé par les combats et les bombardements. Aussi, il apparaît nécessaire de reconstruire l'Europe, tant sur des bases économiques, que politique : il faut rétablir une paix durable entre les pays du continent.

I- Les objectifs économiques de la construction européenne

1. La naissance de la CECA

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les pays européens bénéficiaires du Plan Marshall doivent se regrouper dans une organisation, l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE) afin de se partager l'aide américaine.

Document : signature de la charte de l'OECE (Paris, 16 avril 1948)



Source : CVCE.UE

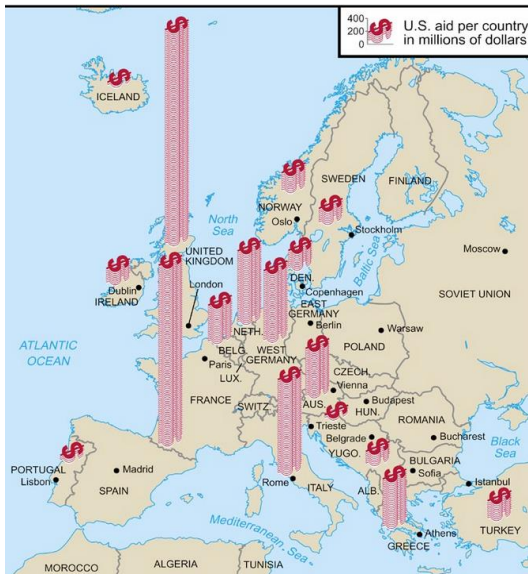
Le 16 avril 1948, les représentants des seize États européens qui ont accepté l'aide du plan Marshall signent à Paris la convention instituant l'OECE qui entrera en vigueur le 1er juillet 1948.

Georges Bidault, ministre français des Affaires étrangères, paraphe la convention au nom de la France.

OECE : Organisation Européenne de Coopération Economique. Cette organisation a été fondée par les pays bénéficiaires du plan Marshall afin de coordonner les dépenses.

Plan Marshall : son vrai nom est *European Recovery Program*. C'est une aide financière américaine fournie à partir de 1947 aux 16 pays d'Europe de l'Ouest qui l'acceptent pour les aider à se reconstruire après la Seconde Guerre mondiale.

Document : le Plan Marshall en Europe (1948-1952)



Source : hist-geo.com

Le montant total de l'aide accordée à la France par les Etats-Unis s'élève à 2713,6 millions de dollars, avec 2488 millions de dollars de dons et 225,6 de prêts. Cela permit au Président Truman de lutter plus facilement contre le communisme, contre l'expansionnisme soviétique et se positionner en leader : c'est la guerre froide.

Pour Robert Schuman, alors ministre des Affaires étrangères, cette union des pays d'Europe doit se poursuivre mais ne doit concerner que des aspects spécifiques de la production économique, sur lesquels l'entente sera plus facile à mettre en place. En mai 1950, il fait une déclaration pour rapprocher le couple franco-allemand.

Robert Schuman (1886-1963)



Ministre français sous la IV^e République, il est à l'initiative de la CECA, première étape de la construction européenne.

Document : les premiers pas du couple franco-allemand

L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait (...). Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique (...). La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible.

Robert Schuman (Ministre des Affaires étrangères), déclaration du 9 mai 1950.

Dans sa déclaration, il propose la création du marché commun du charbon et de l'acier entre la France et l'Allemagne afin d'assurer des bases communes de développement. La solidarité ainsi créée empêchera une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne, par conséquent instaurera la paix en Europe occidentale.

Il propose en 1951 la mise en place de la CECA, qui vise à unifier et lier les productions allemande et française de charbon et d'acier, qui sont alors des produits très importants sur le plan militaire.

Marché commun : union économique de pays où les biens, les services, les capitaux et les personnes circulent librement (sans barrière douanière)

La CECA : la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est le marché commun du charbon et de l'acier entre les six États membres.

Document : création de la CECA (18 avril 1951)



Source : Historical Archives of the European Union

Le Traité de Paris établit la CECA. Il a été signé le mercredi 18 avril 1951.

Konrad Adenauer, chancelier de la RFA de 1949 à 1963, est encourage la création de la CECA puis de la CEE.

Donc, la première manifestation de coopération européenne est instituée par la CECA, fondée par 6 pays.

Document : La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier



Les six pays membres et fondateurs de la CECA sont les suivants : la Belgique, la France, le Luxembourg, l'Italie, les Pays-Bas et la République Fédérale d'Allemagne (RFA).

Source : SciencePo, Paris

Le traité a pour but de faciliter le rapprochement politique "des Six "en instituant un marché commun du charbon et de l'acier et en éliminant les entraves à la libre circulation de ces marchandises.

Document : Dessin de presse sur la création de la CECA



« We are citizens of Europe Now » (Traduction : Nous sommes citoyens européens maintenant » ,The Washington Post, 25 mars 1951.

Dessin de Herb Block sur la création du marché commun du charbon et de l'acier.

Source : Fondation Herb Block

Cette organisation nécessite l'apaisement des relations franco-allemandes et permet ainsi de rétablir la paix en Europe.

2. De la CECA (1951) à la CEE (1957)

La CEE a été mise en place en 1957 par le traité de Rome.

La CEE : La Communauté Economique Européenne : fondée en 1957 par les traités de Rome ; elle organise un marché commun.

Document : les traités de Rome créant la CEE (1957)

Article 2. La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit.

Article 3. L'action de la Communauté comporte : l'élimination, entre les Etats membres, des droits de douanes et des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises (...); l'abolition, entre les Etats membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux ; l'instauration d'une politique commune dans le domaine de l'agriculture ; l'instauration d'une politique commune dans le domaine des transports.

Extraits du traité de Rome, 25 mars 1957

La Communauté vise à mettre en place un marché commun entre les 6 pays qui appartenaient déjà à la CECA. Mais les objectifs de cette nouvelle organisation sont plus vastes : toute l'activité économique est concernée par ce traité alors que la CECA ne s'occupait que de secteurs spécifiques qui étaient ceux du charbon et de l'acier. Elle vise l'intégration économique.

Intégration économique : processus par lequel des pays réduisent entre eux les barrières commerciales.

Document : l'élargissement à d'autres pays

1973 : Europe des 9



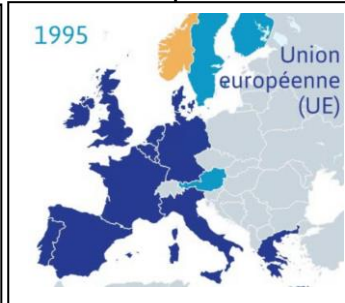
Royaume-Uni
 Irlande
 Danemark
 Norvège annule son entrée après la victoire du «non» (54%) au référendum d'accession.

1986 : Europe des 12



1981 Grèce
 1986 Espagne
 Portugal

1995 : Europe des 15



Autriche
 Suède
 Finlande
 Nouvelle victoire du «non» à un référendum en Norvège (52 %).
 Allemagne de l'Est (RDA) intégrée à la RFA en 1990

2013 : Europe des 28



2004 Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, R. Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Malte, Chypre
 2007 Roumanie, Bulgarie
 2013 Croatie

2019 : Europe des 27



Sortie du Royaume-Uni après le vote en faveur du Brexit (51,9%) lors du référendum de juin 2016.

La construction européenne est caractérisée par une succession d'élargissement territorial. En 1973, c'est l'entrée du Royaume Uni, de l'Irlande et du Danemark. En 1981 et 1986, l'élargissement s'étend aux pays méditerranéens avec l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal.

Après la fin de la Guerre froide, le nouvel élargissement se fait vers l'Europe centrale, du Nord et de l'Est avec l'entrée en 1995 de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande. L'élargissement décidé au sommet européen de Copenhague les 12 et 13 décembre 2002 fait entrer 10 nouveaux pays : l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la république Tchèque, la Slovaquie, la Slovaquie, Malte et Chypre (adhésion effective en mai 2004). En 2007, la Roumanie et la Bulgarie entre au sein de l'union. Enfin, en 2013, c'est au tour de la Croatie.

Elargissement : ouverture de la CEE, puis de l'Union européenne à de nouveaux Etats membres.

L'autre tendance de l'Union européenne est le renforcement des institutions (Acte Unique, Traité de Maastricht). Ce processus s'appelle l'approfondissement.

Approfondissement : intensification des liens et de la coopération entre les Etats européens.

3. La naissance de l'Union européenne

Au fur et à mesure de la construction européenne, les objectifs poursuivis se diversifient. Si les débuts de la construction européenne ne concernaient exclusivement que le domaine économique, la mise en place de l'Union Européenne en 1992 par le traité de Maastricht répond aussi à un objectif monétaire, politique, militaire et judiciaire. On voit donc un approfondissement progressif de la construction européenne.

Union européenne (UE) : une construction juridique fondée à partir du traité de Rome et du traité de Maastricht, modifiés pour aboutir au traité de Lisbonne. Elle établit un espace politico-économique composé, en 2020, de 27 États-membres. Elle constitue une Union à laquelle les États-membres confient des compétences pour atteindre des objectifs communs.

Document : les objectifs du traité de Maastricht (1992)

(Les chefs d'État des douze pays membres de la CEE), désireux de renforcer le caractère démocratique et l'efficacité du fonctionnement des institutions (...), résolus à renforcer leurs économies et à établir une Union économique et monétaire, comportant, conformément aux dispositions du présent traité, une monnaie unique et stable, déterminés à promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples (...), résolus à établir une citoyenneté commune aux ressortissants de leur pays, résolus à mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune, (...) qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune, renforçant ainsi l'identité de l'Europe et son indépendance afin de promouvoir la paix, la sécurité et le progrès en Europe et dans le monde (...), réaffirmant leur objectif de faciliter la libre circulation des personnes, tout en assurant la sûreté et la sécurité de leurs peuples, en insérant des dispositions sur la justice et les affaires intérieures dans le présent traité, (...) ont décidé d'instituer une Union européenne.

Préambule du traité de Maastricht, 7 février 1992.

L'approfondissement du projet européen passe essentiellement par la réalisation d'un marché unique et l'entrée en vigueur d'une monnaie unique. En revanche, les ambitions militaires et politiques de Maastricht ne sont pas réalisées.

Parmi les principaux objectifs de l'approfondissement par l'économie : la monnaie unique est une des réussites. L'Euro est entré en vigueur en 1999 dans les pays de la zone et cette monnaie est un gage de stabilité économique.

Document : la zone euro

La zone euro, 19 pays

Pays de l'UE partageant la monnaie unique



La décision d'adopter une monnaie unique a été prise en 1988 lors du Sommet européen de Hanovre. Le traité de Maastricht, signé le 7 février 1992, a scellé l'engagement sur la voie de l'union économique et monétaire (UEM) et l'adoption d'une monnaie unique.

Le passage à l'euro s'est effectué le 1er janvier 1999. À cette date, l'euro est devenu officiellement la monnaie de 11 pays membres de la zone euro. Progressivement, il s'est imposé comme la seule monnaie de transaction pour les banques et les grandes entreprises. La zone euros compte aujourd'hui 19 pays.

Source : European Data News Hub.

II- La démocratie, au fondement de la construction européenne.

3. L'affirmation de la démocratie

La démocratie est une valeur fondamentale dans la construction de l'Europe. Ainsi parmi les conditions d'adhésion à l'Européenne, les critères politiques insistent sur le système démocratique stable et la protection des minorités.

Document : les conditions d'entrée au sein de l'Union européenne

Tout État européen [...] peut demander à devenir membre de l'Union, à condition de respecter ses valeurs (liberté, démocratie, respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'État de droit) (art. 49 du traité sur l'UE).

Le Conseil européen de Copenhague (1993) a défini trois séries de critères, confirmés par le traité de Lisbonne, que les pays candidats doivent satisfaire :

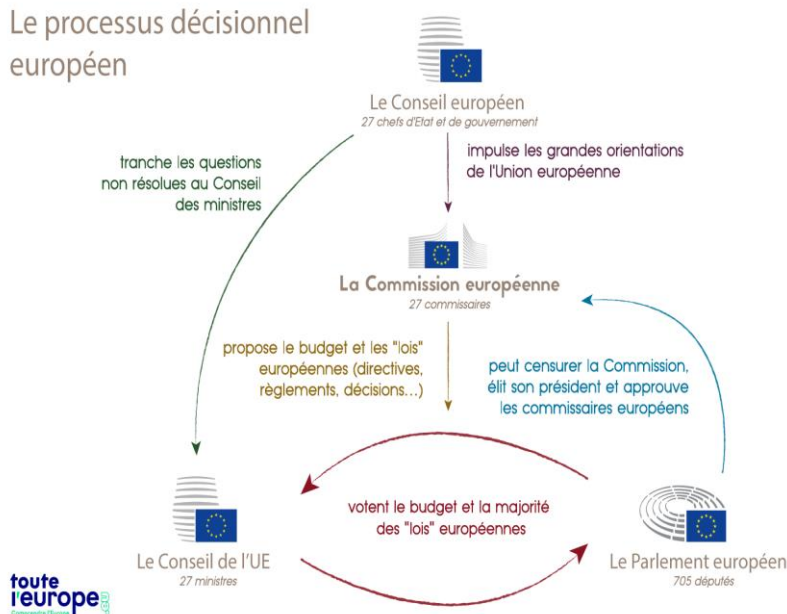
- critères politiques : État de droit, système démocratique stable et protection des minorités ;
- critères économiques : économie de marché viable et capacité de faire face à la concurrence à l'intérieur de l'Union ;
- assumer les obligations de l'adhésion : souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire, reprendre l'"acquis communautaire" (c'est-à-dire accepter et transposer dans la législation nationale l'ensemble du droit européen en vigueur).

Source : viepublique.fr

L'Union européenne fonctionne comme une démocratie avec des institutions et des élections.

Document : les institutions de l'Union européenne

Le processus décisionnel européen



Les institutions européennes ont été conçues pour répondre aux principes démocratiques.

Le pouvoir législatif est partagé entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.

Le Parlement est élu au suffrage universel direct dans chaque pays. Les députés forment ensuite, à l'échelle européenne, des groupes en fonction de leur famille politique.

Source : Toute l'Europe

Le Conseil de l'Union européenne dispose aussi du pouvoir législatif. Il est composé par les ministres de chacun des pays de l'Union concernés par les questions portées à l'ordre du jour.

Le pouvoir exécutif est lui aussi partagé entre plusieurs institutions. Le Conseil européen est composé des chefs d'État ou de gouvernement. Le Conseil européen fixe les grandes lignes de la politique de l'Union. Quant à la Commission européenne, elle est composée d'un commissaire européen désigné par chaque pays. Elle a l'initiative des lois et surveille leur application. Le pouvoir judiciaire est détenu par la Cour de justice de l'Union européenne.

Les Européens participent aux élections grâce à la création de la citoyenneté européenne en 1992 par le traité de Maastricht.

Document : la création d'une citoyenneté européenne

Art. 8-1. Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre.

Art. 8A-1. Tout citoyen a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres (...).

Art. 8B-1. Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État. [...]

Art. 8B-2. (...) Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État.

Traité de Maastricht, 7 février 1992

La démocratie est une valeur fondamentale tout comme le respect des droits et des libertés des individus. Ces valeurs européennes sont mentionnées dans une charte et se retrouvent dans les institutions européennes. L'Union européenne possède une Charte des droits fondamentaux depuis décembre 2009. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (UE) comporte 54 articles consacrant les droits fondamentaux des personnes au sein de l'UE. Ceux-ci sont répartis entre six valeurs individuelles et universelles constituant le socle de la construction européenne : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice. Cependant, les droits rattachés à la valeur citoyenneté ne concernent que les citoyens de l'UE. L'objectif étant d'offrir un texte de référence claire et forte, compréhensible pour chaque citoyen européen. Pour cela, la Charte rassemble des droits existants et enrichit la liste des droits de l'homme en Europe dans des domaines nouveaux tels que la bioéthique ou la protection des données à caractère personnel ; enfin, d'améliorer la protection des droits fondamentaux.

Ainsi, le Parlement européen cherche à veiller aux droits des populations tout en favorisant le dialogue des différents pays membres de l'Union européenne, dont la représentation est proportionnelle à leur nombre d'habitants (plus le pays a d'habitants, plus il a d'eurodéputés).

4. Le Parlement européen : une institution démocratique

Le respect de la démocratie prôné par l'Union européenne se manifeste par la tenue du parlement européen à Strasbourg. Dans ce parlement, tous les pays et toutes les tendances politiques sont représentés et les eurodéputés sont élus par les citoyens européens.

Document : affiche pour les élections européennes de 2019



Source : Toute l'Europe

Les eurodéputés sont élus tous les 5 ans. Ces élections permettent aux citoyens de choisir les députés au Parlement européen. En 2019, la France était représentée par 79 députés (sur un total de 705 députés).

Le parlement a de nombreuses compétences et contribue notamment à établir des lois européennes (directives) qui doivent ensuite être appliquées par les Etats membres.

Le Parlement peut aussi jouer le rôle de médiateur dans des Etats ou leur imposer des sanctions.

Strasbourg est au cœur de l'Europe. La vocation européenne de Strasbourg est ancienne ; elle trouve ses racines dans la géographie et dans l'histoire. Située à la croisée des mondes germanique et latin, souvent placée au cœur des rivalités entre la France et l'Allemagne, la ville a son destin lié avec celui de l'Europe. Siège depuis 1919 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, Strasbourg s'impose après la Seconde Guerre mondiale comme le symbole de la réconciliation franco-allemande et de la paix. C'est la raison pour laquelle la ville devient en 1949 le siège du Conseil de l'Europe dont l'objectif est de consolider la démocratie pluraliste, l'État de droit et les droits de l'homme. La vocation européenne de la ville est affirmée depuis 1952 en tant que siège de l'Assemblée commune de la CECA, devenue Assemblée parlementaire européenne puis Parlement européen qui tient à Strasbourg, chaque année, ses douze sessions plénières.

Travaillez cette notion avec un parcours pédagogique progressif clé en main

Cette ressource de type : **Cours gratuit**, pour le niveau : **3ème**, dans la catégorie : **La construction européenne**, ne constitue qu'une **étape** d'un **parcours pédagogique complet prêt à l'emploi** pour apprendre, s'entraîner et maîtriser cette notion **étape par étape**.

Étape 1. Cours gratuit : Comprendre la règle

Découvrir la notion grâce à des explications simples et des exemples concrets.

- [Leçon 3 ème La construction européenne](#) (pdf)
- [Leçon 3 ème La construction européenne](#) (word)
- [Retenir autrement 3 ème La construction européenne](#) (pdf)
- [Retenir autrement 3 ème La construction européenne](#) (word)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 2. Exercices : S'entraîner progressivement

Des exercices progressifs pour avancer étape par étape

- [Exercices 3 ème La construction européenne](#) (pdf)
- [Exercices 3 ème La construction européenne](#) (word)
- [Exercices Correction 3 ème La construction européenne](#) (pdf)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 3. Évaluation Bilan : Vérifier ses acquis avant le contrôle

Des évaluations et corrections pour se préparer sereinement

- [Evaluation 3 ème La construction européenne](#) (pdf)
- [Evaluation 3 ème La construction européenne](#) (word)
- [Evaluation Correction 3 ème La construction européenne](#) (pdf)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 4. Séquence / Fiche de prep : Ressources enseignants clé en main

Accéder aux fiches de préparation, séquences et séances complètes pour enseigner la notion facilement.

- [La construction européenne - 3ème – Séquence complète](#)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)